

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE CISATION – Province et hebdoms régionaux

Q22-024

Visite du pape à Sainte-Anne-de-Beaupré

Entraves importantes sur le réseau routier le 28 juillet Planifiez vos déplacements

Québec, le 18 juillet 2022. — Le ministère des Transports informe les usagers de la route et ses partenaires que, dans le cadre de la visite du pape au Québec, des entraves à la circulation seront en vigueur, le 28 juillet, sur le boulevard Sainte-Anne (route 138) entre Boischatel et Beaupré. Ces dernières impliqueront un important détour pour certains types de véhicules.

Ainsi, le boulevard Sainte-Anne (route 138) sera complètement fermé, **le 28 juillet, de 3 h à 15 h**, entre Boischatel et Beaupré. Pour maintenir la circulation, des chemins de contournement seront mis en place pour les **véhicules légers** en transit. Toutefois, une interdiction de circulation sera en vigueur pour les **véhicules lourds, les véhicules récréatifs, les véhicules légers tirant une remorque ou une roulotte, les autobus et les minibus**. Ces derniers devront obligatoirement emprunter le chemin de détour proposé. Des panneaux à messages variables seront déployés aux endroits stratégiques pour informer adéquatement les usagers du réseau.

Gestion de la circulation pour les véhicules lourds et les véhicules récréatifs

Boulevard Sainte-Anne (route 138)

- Fermeture complète de la route, dans les deux directions, entre la côte de l'Église, à Boischatel, et la rue des Montagnards, à Beaupré.
- **Interdiction de circulation pour les véhicules lourds et les véhicules récréatifs (véhicules récréatifs d'une seule unité, ainsi que véhicules légers tirant une remorque ou une roulotte), les autobus et les minibus.**
 - Ceux-ci devront emprunter un autre itinéraire via les routes 175 et 172.

Gestion de la circulation pour les véhicules légers (berlines, familiales, fourgonnettes, camionnettes)

Boulevard Sainte-Anne (route 138)

- En direction ouest, fermeture complète de la route entre l'intersection de la rue des Montagnards, à Beaupré, et de la côte de l'Église, à Boischatel; détour via la rue des Montagnards, la côte Sainte-Anne, l'avenue Royale, le boulevard des Chutes et l'autoroute Félix-Leclerc (A-40).

- En direction est, fermeture complète de la route entre les rues Paré, à Château-Richer, et des Montagnards, à Beauré; détour via l'avenue Royale, la côte Sainte-Anne et la rue des Montagnards.
- **Aucun véhicule lourd, véhicule récréatif, véhicule léger tirant une remorque ou une roulotte, autobus ou minibus ne pourra emprunter ces voies de contournement.**

D'autres entraves de courte durée, comprenant des fermetures ponctuelles de routes et de bretelles dans la région de Québec, seront également nécessaires lors du passage du convoi du pape, entre le 27 et le 29 juillet. Par mesure de sécurité, ces entraves seront précisées ultérieurement.

La tenue de cet événement et les entraves associées pourraient modifier significativement le volume de circulation sur le réseau routier des régions de Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, principalement pour la journée du 28 juillet. Le Ministère s'assurera de mettre en place les moyens et les ressources requises pour assurer la sécurité des usagers et limiter les répercussions sur la circulation.

Les véhicules hors-norme devront valider auprès du ministère des Transports si leur déplacement sera possible durant la période de restriction de la route 138.

Ces entraves peuvent être modifiées à tout moment. Afin de connaître les entraves en cours, consultez [Québec 511](#), un outil pratique pour planifier adéquatement vos déplacements.

La visite du pape François du 27 au 29 juillet 2022 est organisée par la Conférence des évêques catholiques du Canada. Pour connaître tous les détails, consultez le site Web officiel visitepapale.ca.

Suivez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [Instagram](#).

– 30 –

Pour information : Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724